

NORME INTERNATIONALE

ISO 11592-1

Première édition
2016-02-15

Petits navires — Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manoeuvre —

Partie 1: Navires d'une longueur de coque de moins de 8 m

Small craft — Determination of maximum propulsion power rating using manoeuvring speed —

Part 1: Craft with a length of hull less than 8 m

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 11592-1:2016(F)

© ISO 2016

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Détermination et marquage de la puissance nominale maximale de propulsion	2
4.1 Bateau propulsé par un moteur hors-bord	2
4.2 Autres types de bateau	2
4.3 Étiquette de puissance moteur et manuel du propriétaire	3
5 Préparation du bateau pour l'essai	3
6 Conditions d'essai et détermination de la vitesse maximale	4
7 Mode opératoire d'essai de manœuvre et critères	4
Annexe A (normative) Essai de manœuvre — Bateau avec $v_{\max} > n_d$	7
Annexe B (normative) Manuel du propriétaire	8
Annexe C (informative) Lignes directrices pour la détermination la puissance maximale pour l'essai initial des bateaux à moteur-hors-bord	9
Bibliographie	12

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité responsable de ce document est l'ISO TC 188, *Petits navires*, Sous-comité SC2, *Moteurs et systèmes de propulsion*.

La présente première édition de l'ISO 11592-1 annule et remplace l'ISO 11592:2001, dont elle constitue une révision mineure en mettant à jour le titre, l'Avant-propos, le Domaine d'application, les Références normatives, les Termes et définitions ainsi que la Bibliographie.

ISO 11592 comprend les parties suivantes, sous le titre général *Petits navires — Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manœuvre*:

- *Partie 1: Navires d'une longueur de coque de moins de 8 m;*
- *Partie 2: Navires d'une longueur de coque comprise entre 8 m et 24 m.*

Petits navires — Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manoeuvre —

Partie 1: Navires d'une longueur de coque de moins de 8 m

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11592 spécifie les exigences relatives à la détermination de la puissance maximale de propulsion et à la vitesse de manoeuvre pour les bateaux à moteur d'une longueur de coque (L_H) de moins de 8 m (L_H déterminée conformément à l'ISO 8666).

La présente partie de l'ISO 11592 n'est pas applicable aux:

- véhicules nautiques à moteur définis par l'ISO 13590;^[6]
- canoës et kayaks;
- bateaux pneumatiques, tels que définis par tel que défini par les normes l'ISO 6185-1, ISO 6185-2, ISO 6185-3 et ISO 6185-4, excepté que l'ISO 6185-3 exige que les bateaux semi-rigides (RIBS) capables d'une vitesse maximale supérieure ou égale à 30 nœuds soient soumis à essai conformément à la présente partie de l'ISO 11592;
- les bateaux de course: conçus et construits exclusivement pour la compétition.

La présente partie de l'ISO 11592 ne spécifie pas les exigences de résistance de la construction liées à la puissance nominale maximale de propulsion et ne garantit pas contre les risques d'instabilité dans toutes les conditions de mer, de vent, de sillage et de vagues.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 8666, *Petits navires — Données principales*

ISO 10240, *Petits navires — Manuel du propriétaire*

ISO 11192, *Petits navires — Symboles graphiques*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

puissance du moteur

puissance déclarée par le fabricant du moteur et évaluée conformément à l'ISO 8665

3.2

vitesse du bateau

vitesse du bateau dans l'eau